

CHRONIQUE

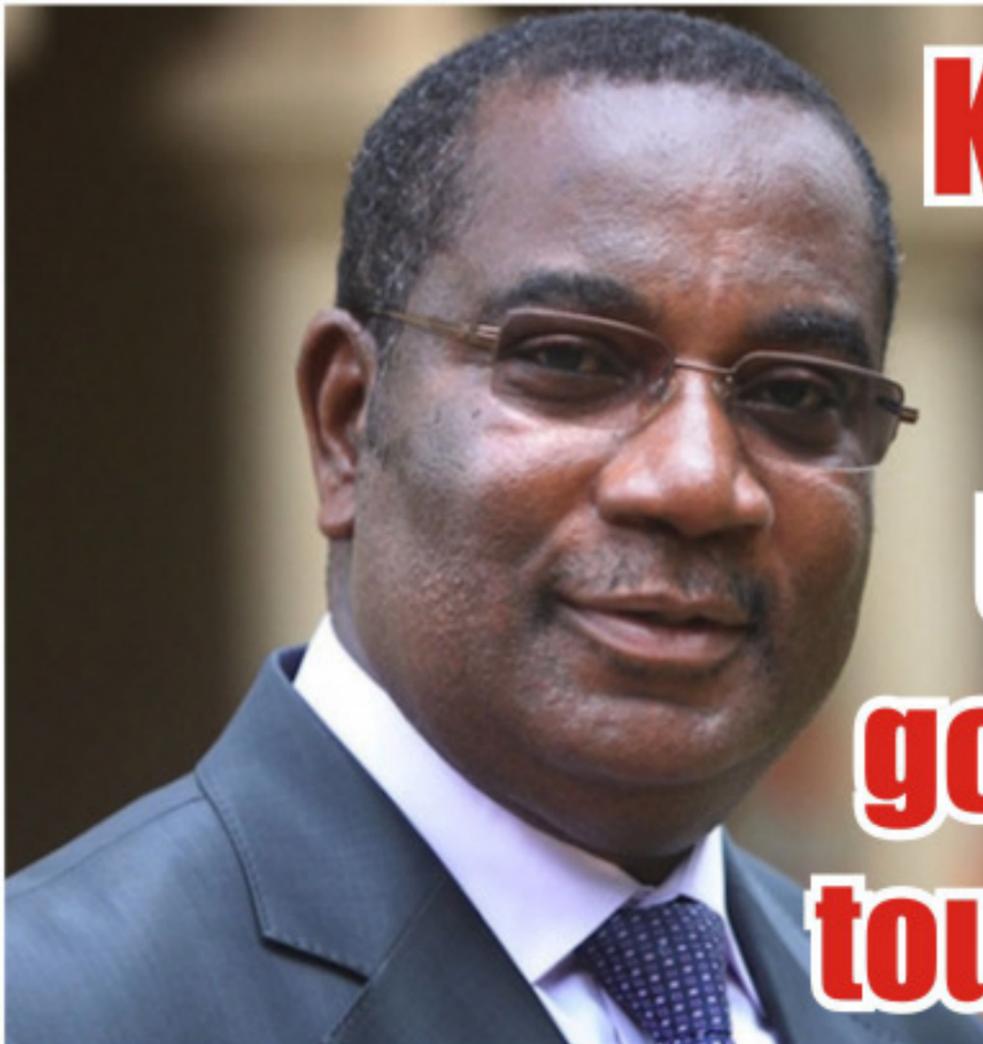
de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Promotion des droits de l'homme
et prévention de la torture et autres
formes de mauvais traitements :

La CNDH P.4
**originelle, de
retour ?**

Passage à la primature



**Komi Sélom
Klassou,
un chef de
gouvernement,
toujours militant**

P.3

P.3

Vers la réouverture des
lieux de culte au Togo

**Le ministre Boukpassi
va-t-il franchir le pas ?**



P.4

Payadowa Boukpassi, ministre de l'Administration territoriale,
de la décentralisation et des collectivités locales

**Le programme Novissi
suspendu au grand regret
des bénéficiaires**

P.2



Mme Katanga Mazalo, Directrice d'ANADEB

Le programme Novissi est suspendu au grand regret des bénéficiaires

Décrié à ses débuts pour ses critères et les difficultés d'accès à la plateforme, le programme Novissi, lancé en avril 2020 à Lomé puis étendu à Tchaoudjo le mois suivant, pour soutenir les personnes vulnérables les plus affectées par les mesures gouvernementales, vient d'être suspendu au grand regret des pourfendeurs

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) a annoncé ce vendredi, 12 juin, la suspension du programme Novissi qui a permis de toucher 566 000 personnes en 03 mois pour une somme totale de 11,3 milliards FCFA. La décision de l'arrêt du programme intervient suite à l'assouplissement des mesures prises par le gouvernement comme la levée du couvre-feu et du bouclage à Lomé et Sokodé et entre les villes.

On se rappelle qu'à son lancement des voix se sont levées pour critiquer le choix de la carte d'électeur comme mode d'accès au

programme et les montants qu'on a jugés insuffisants pour couvrir le mois. D'autres ont vite fait de trouver dans ces critères, une mesure politique, donc discriminatoire visant à remercier les électeurs du parti au pouvoir. Malgré ses critiques à l'interne, Novissi a fait ses preuves et aussitôt suspendu, les bénéficiaires manifestent leur regret. « On aurait souhaité que le gouvernement nous donne pour le mois de juin avant d'arrêter Novissi », se lamente une bénéficiaire résidente à Ségbé. « Vraiment, le gouvernement m'a surpris avec la suspension de Novissi. Je suis agent de sécurité dans une entreprise,



Mme Katanga Mazalo, Directrice d'ANADEB

c'est Novissi qui m'a aidé à gérer certaines urgences jusqu' alors. Puisque les voitures et les gens qui venaient à l'entreprise ne viennent plus. C'est là que je garde un œil sur leurs engins pour avoir les bonus des visiteurs. Maintenant que le travail n'a pas encore bien repris et Novissi

ferme, ça va être difficile pour moi », regrette l'agent de sécurité.

Pourtant, le programme a eu un écho favorable au-delà de nos frontières. Les Prix Nobel d'économie 2019, Abhijit Banerjee et Esther Duflo ont salué cette initiative qui, à coup sûr a secouru plus

d'un demi-million de Togolais voire, au-delà.

Quant au sort réservé à cette couche sociale vulnérable, d'autres programmes de l'ANADEB sont en cours d'exécution au sein des communautés tels que le transfert monétaire, la distribution des vivres, etc. Toutefois, a indiqué la Directrice Générale de l'Agence, Mazalo Katanga : « Novissi est suspendu, mais les pouvoirs publics poursuivent leur réflexion pour trouver d'autres moyens d'aider la population ».

Tout compte fait, le programme Novissi est suspendu mais la lutte engagée contre la pauvreté par le gouvernement se poursuit à travers d'autres mécanismes avec le soutien des partenaires.

ADK

Etude d'impact socioéconomique du Covid-19 de CADERT :

Bonne anticipation du gouvernement

Les entreprises (PME/PMI)

Le principal impact de la crise sanitaire actuelle sur les entreprises (PME/PMI) est la réduction drastique de leur chiffre d'affaire du fait de la contraction de la demande. Au Togo, une étude réalisée par le Conseil National du Patronat (CNP-Togo) a permis d'analyser l'impact de la pandémie sur les entreprises. Il ressort de cette étude que parmi les entreprises ayant fait l'objet d'enquête, 64% ont subi une réduction de plus de 50% de leurs chiffre d'affaire. De cette baisse découlera l'incapacité à honorer d'une part, les factures des fournisseurs et d'autre part, les dettes contractées pour financer les activités. A cet effet, l'étude précédemment mentionnée indique que 20% des entreprises enquêtées ont des engagements bancaires, tandis que 26% ont des engagements fiscaux, suivis d'engagements envers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (19%), la compagnie de fourniture d'électricité (19%), la compagnie de fourniture d'eau (16%). Au total 35% des entreprises interrogées avancent rencontrer des difficultés pour honorer leurs engagements.

A cela s'ajoutent les coûts de production plus élevés du fait de la mise en place de mesures corporatives de réduction de la propagation du virus et une hausse des coûts de transaction liée au réaménagement

des heures de travail suite à l'instauration d'un couvre-feu. Egalement, la fermeture des frontières aussi bien nationales qu'étrangères bouleverse la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises tributaires des échanges commerciaux internationaux. Ainsi, 31% des entreprises interrogées dans le cadre de l'étude du CNP-Togo déclarent s'inquiéter pour la continuité de leurs activités.

Au total 35% des entreprises interrogées avancent rencontrer des difficultés pour honorer leurs engagements.

Dans le but de juguler le cycle d'endettement qui mènerait de nombreuses PME/PMI à la perte de solvabilité, le gouvernement devrait solliciter l'appui de la Banque Centrale (BCEAO) pour mettre en œuvre des plans de financement et de rééchelonnement des dettes des PME/PMI vis-à-vis du secteur financier. Dans ce sens, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a pris des mesures spéciales en faveur des opérateurs économiques enregistrés dans ses livres. Pour les PME/PMI, une remise de 75% sera appliquée aux majorations de retard sur le paiement des cotisations sociales. Aussi, l'Office Togolais des Recettes qui a déjà mis en place une série de mesures d'accompagnement (l'allègement des actions en recouvrement, la flexibilité dans la gestion des Restes à Recouvrer (RAR) et la suspension des contrôles fiscaux aux



entreprises non citoyennes) pourrait en outre proposer des exonérations fiscales pour les secteurs les plus menacés et des réaménagements du calendrier de paiement des taxes et impôts pour les entreprises impactées.

Toutefois, cette situation de crise peut s'avérer favorable pour les entreprises qui misent sur une chaîne de production totalement locale (voir Encadré page 16). Bien qu'affectées par le ralentissement général de l'économie, ces entreprises pourraient trouver leur compte en gagnant des parts de marché par rapport aux entreprises qui importent des produits de l'étranger. Par exemple, la rareté des masques chirurgicaux de protection au niveau international, a contraint bon nombre de consommateurs togolais à se tourner vers des masques artisanaux fabriqués sur

place.

L'administration publique

Depuis la mise en œuvre des Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) au cours de la fin de la décennie 2000, le gouvernement togolais a initié de vastes chantiers de réformes de l'administration publique dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, de la santé et des finances publiques notamment. Celles-ci ont permis au Togo d'être cité parmi les pays les plus réformateurs d'Afrique dans les récents rapports Doing Business. Ces programmes de réformes exigent la mobilisation constante de revenu pour leur aboutissement. Les nouvelles contraintes budgétaires précédemment évoquées risqueraient

de ralentir la mise en œuvre des réformes en cours. Cela aurait notamment pour incidence le ralentissement de l'amélioration de la qualité des services publics constatés au cours des dernières années.

Conclusion et recommandations

De nombreuses mesures de riposte ont été prises par les pays de l'UEMOA à l'instar du Togo dans la lutte contre le Covid-19. La plupart auront probablement

Suite à la page 5



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication par intérim

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Daniel ASSOTE

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Passage à la primature

Komi Sélom Klassou, un chef de gouvernement, toujours militant

En poste depuis le 5 juin 2015, le premier ministre Sélom Klassou aura marqué l'histoire par sa longévité à la primature. L'homme qui va incessamment rendre le tablier a fait preuve d'une collaboration agissante dans la mise en œuvre de la vision du chef de l'Etat pour le Togo. Tour à tour, sous l'égide de Faure Gnassingbé, il a soldé le contentieux électoral de 2015 fait de revendications en cascade de la victoire au scrutin présidentiel par une opposition ayant perdu ses repères. Il a brillamment poursuivi la politique des grands travaux avant la tenue des législatives de décembre 2018. Les réformes politiques ayant débouché sur le scrutin présidentiel du 22 février 2020 sont également à l'actif de ce chef de gouvernement qui a également assuré le service après-vente du Plan National de Développement (PND) avant de se débattre dans les méandres du coronavirus qui, depuis plus de 3 mois déjà, prend toute la planète en otage. Ce premier ministre qui n'a pas su rassembler la classe politique autour d'un idéal de développement, conserve les réflexes du militant convaincu du parti au pouvoir qu'il est demeuré depuis les bancs d'université à Lomé comme en France.

Sur le plan économique, les performances réalisées par le Togo au cours des 5 dernières années sont notables. Entre autres, le programme dernier classement 2020 de la Banque mondiale sur le Doing Business, dans lequel le Togo a gagné 40 places devenant ainsi le 3^e pays le plus réformateur au monde et le 1^{er} en Afrique. Les indicateurs macroéconomiques sont au vert, l'amélioration du climat des affaires qui rend le Togo très attrayant et attractif et la nette progression du taux de croissance.

La réduction du taux d'endettement du Togo qui ploie aujourd'hui sous la barre de 70% du PIB conformément aux critères de convergence de l'UEMOA fait également partie des prouesses qu'il a réalisées sous l'égide du Chef de l'Etat. Idem pour la promotion du PND à travers le pays et auprès des acteurs économiques. Aujourd'hui le gouvernement dirigé par Sélom Klassou poursuit l'assainissement des finances publiques, et la transformation structurelle de l'économie nationale pour une croissance partagée.

Sur le plan social, conformément au mandat social décrété par le Président de la République, le Gouvernement a mis en place des programmes dynamiques et autres mécanismes et infrastructures sociales de base pour soulager les populations. Le secteur de l'éducation marqué par l'ouverture des cantines scolaires dans le primaire des zones les plus vulnérables et du programme School Assur et la santé assujettie à une nouvelle forme de gestion, sont en plein essor. A la faveur du dialogue fructueux initié par le gouvernement et

la satisfaction des doléances des travailleurs le spectre des grèves qui paralysaient la fonction publique est à ce jour repoussé. Ce succès réalisé pendant les 5 dernières années, le Togo le doit à la détermination du gouvernement à traduire dans les faits la politique de paix et de développement initiée par le Chef de l'Etat.

Sur le plan politique, le Togo a depuis 2015, tenu trois scrutins jugés acceptables du point de vue transparence, équité et apaisement. Certes ils ont donné lieu à des contestations et autres incidents sans incidence négatives sur la vérité des urnes. C'est le cas notamment, des législatives du 20 décembre 2018 sous la coupole de la CEDEAO qui a joué au facilitateur dans le dialogue inter togolais consécutif au soulèvement du 19 août 2017. S'en étaient suivies les municipales en juin et août 2019 qui ont doté le Togo d'une cartographie décentralisée à laquelle les Togolais appelaient de tous leurs vœux depuis plus de 30 ans et la présidentielle du 22 février 2020. Des élections qui ont redessiné la carte politique du pays.

Grâce aux législatives de décembre 2018, le Gouvernement Klassou II, a relancé le processus de décentralisation du pays avec l'élection des conseillers municipaux et maires ainsi que leurs adjoints mettant ainsi fin, au régime de délégations spéciales. L'un des grands succès de Sélom Klassou s'inscrit dans la manière efficace dont son gouvernement était venu à bout du soulèvement du 19 août 2017, dirigé par le Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam qui, après avoir mis une partie du pays à feu et à sang, se la coule douce, aujourd'hui

en toute impunité dans un exil doré, quelque part, dans la sous-région ouest africaine. Les réformes opérées sous le Premier Ministre Sélom Klassou sont d'ordre constitutionnel et institutionnel. Elles portent sur la modification de plusieurs articles de la Constitution touchant notamment, au mode de scrutin et à la limitation du nombre de mandats. Aux termes de cette modification, le mode de scrutin est passé à deux tours pour l'élection du Président de la République, et son mandat est limité désormais à deux. Pour ce qui est des réformes institutionnelles, essentielle-



Sélom Klassou, PM

ment, elles concernent la Cour Constitutionnelle, la CNDH, le Conseil économique et social, la HAPLUCIA, etc.

Comme nous l'écrivions tantôt, le premier ministre Sélom Klassou n'a pas su rassembler l'ensemble des leaders politiques autour de l'idéal du développement tant espéré par les Togolais. Ayant bouclé un quinquennat entier, le PM Klassou aurait dû œuvrer à canaliser les forces politiques et sociales du pays. Malheureusement, il est resté le militant convaincu de tous les temps.

Aujourd'hui les clans politiques qui prennent part au débat national, éprouvent d'énormes difficultés à mettre de côté les intérêts partisans au profit de l'intérêt national. Conséquence : au Togo, la majorité et l'opposition continuent de se regarder en chiens de faïence, incapables de fédérer spontanément leurs énergies en vue d'un développement harmonieux du pays.

D. Legrand

Les fêtes traditionnelles seront célébrées mais les regroupements interdits

Il n'est un secret pour personne que les Togolais restent très attachés à leur tradition. La pandémie de la maladie à coronavirus a jeté un sérieux doute sur la célébration de ses différentes manifestations culturelles. Depuis, les discussions et supputations vont bon train sur les réseaux sociaux. Les ministres en charge de la Culture et son collègue de l'Administration territoriale, coupent court au débat. Les fêtes traditionnelles seront célébrées mais les regroupements interdits.

C'est à travers un communiqué conjoint que les deux ministres, Payadowa BOUKPESSI et Kossivi AGBETONYO informent les acteurs et populations concernés que « Les regroupements pour la célébration des fêtes traditionnelles sont interdits jusqu'à nouvel ordre ». Le communiqué rappelle que les mesures gouvernementales concernant les regroupements de personnes dans le cadre de la lutte anti-Covid-19 sont toujours en vigueur. Ces mesures concernent notamment le regroupement de 50 personnes au plus et le respect des mesures de distanciation physique.

Par contre, indique le communiqué, « Les différents rites seront exclusive-

ment réalisés dans chacune des familles concernées par l'édition 2020 des cérémonies



Une phase des luttes Evala (Archives)

ancestrales ». Ces manifestations traditionnelles et initiatiques doivent être faites dans le respect strict respect des mesures barrières et restrictions recommandées par le

gouvernement.

Les cérémonies et rites traditionnels concernés par le communiqué conjoint sont Evala, Akpéma et Kondona dans la Kozah, la Prise de la pierre sacrée dans les Lacs, Ayizan dans le Zio, la fête des Ignames qui se déroule dans plusieurs préfectures, Agbogbozan dans le Haho, Tingban-Paab dans le Tône, ainsi que toutes les festivités

traditionnelles qui se déroulent annuellement dans cette seconde moitié de l'année sur le territoire.

ADK

Promotion des droits de l'homme et prévention de la torture et autres formes de mauvais traitements : La CNDH originelle, de retour ?

Créée le 09 juin 1987, la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), première en Afrique a été instituée par la Loi N°87-09 et constitutionnalisée par les articles 152 et 153 de la constitution togolaise de 1992. Elle a inspiré la Conférence de Vienne de 1993 sur l'idée de la création par chaque Etat d'une Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH) avec ses missions clairement définies. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/48/121, entérinant les résultats de la Conférence de Vienne. Conformément à l'article 4 de la loi organique, la CNDH a deux missions notamment, promouvoir et protéger les droits de l'homme ; prévenir la torture ou autres formes de traitement cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté ou autres lieux que la Commission aura identifiés.



Mme Nakpa Polo, Présidente de la CNDH

La Commission a été à l'avant-garde de l'avènement de la démocratie au Togo. Si au début l'Institution jouissait d'une grande crédibilité aux yeux de la population, cette crédibilité s'est progressivement effritée au fil des années au point qu'elle finisse par être taxée « de coquille vide » par certains acteurs des droits de l'homme. L'image de la Commission a été totalement ternie en 2012 par l'affaire dite « Koffi KOUNTE » relative à la falsification du rapport authentique d'une commission d'enquête pilotée par la CNDH sur les actes de tortures commis à l'encontre des accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Cependant, la CNDH comme un phénix,

renait progressivement de ses cendres. Peut-on affirmer qu'avec la nouvelle équipe la Commission a retrouvé ses lettres de noblesse ?

« La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) est aujourd'hui dans une nouvelle dynamique, après trente-deux (32) ans d'existence. L'institution nationale de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme qui a vu le jour le 09 juin 1987, est dans sa phase de maturation », a écrit la présidente de l'institution Mme Nakpa POLO dans l'avant-propos du rapport d'activités de l'exercice 2019. Une phrase qui a tout son sens et qui laisse transparaître la détermination du premier responsable de cette

Commission à insuffler un nouveau dynamisme à la CNDH et à redonner confiance aux populations togolaises.

Les membres actuels de la Commission élus par l'Assemblée nationale le 22 mars 2019, ont prêté serment le 16 avril 2019 devant le bureau de l'Assemblée nationale et ont pris fonction le 25 avril 2019. Cette équipe pluridimensionnelle a un mandat de deux (02) ans renouvelable deux (02) fois, selon l'article 10 de la loi organique. Le mandat n'est pas révocable et les membres de la Commission siègent à plein temps durant leur mandat. Des conditions qui leur permettent de travailler avec indépendance et dextérité. Les

résultats au bout d'un an d'exercice sont éloquentes et parlent en leur faveur.

Dans le cadre de la protection des droits de l'homme, la CNDH a au cours de l'exercice 2019, été l'objet de plusieurs saisines. Elle a enregistré cent sept (107) requêtes auxquelles s'ajoutent seize (16) requêtes des années précédentes. Elle s'est autosaisie dans trois affaires.

Il ressort du classement que le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile est l'administration publique la plus mise en cause avec trente-cinq (35) allégations soit 38,47% de la totalité des saisines. La plupart des allégations ont trait à de mauvais traitement, des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité

physique. Il est suivi par le ministère de la justice avec seize (16) requêtes soit 17,58% portant essentiellement sur les détentions arbitraires et des dénis de justice. Viennent enfin les ministères de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des collectivités locales avec douze (12) requêtes soit 13,18% et le ministère de l'Economie et des Finances avec neuf (09) plaintes soit 09,89%.

Pour le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, les requêtes ont trait principalement aux entraves à la succession au trône royal (chefferie traditionnelle), tandis que pour le ministère de l'économie et des finances, elles sont liées à la sécurité sociale (pension de retraite) et aux atteintes au droit à la propriété (expropriation).

Au total sur les 123 requêtes, 20 ont été jugées irrecevables et 103 recevables. Sur les 103 requêtes recevables, 50 sont clôturées et 53 en cours de traitement. Sur les 50 requêtes clôturées, 21 ont été jugées non fondées et 29 fondées.

Suite à la page 7

Togo/Fin de la pénurie d'eau dans 8 localités de la région de la Kara : Réception de nouveaux réservoirs modulaires

La Société Togolaise des Eaux (TdE) a réceptionné les 12 et 13 juin derniers dans la région de la Kara les nouveaux réservoirs modulaires à eau dans le cadre du projet de renforcement de la desserte en eau potable de certaines régions au nord du Togo lancé en début d'année. Les localités bénéficiaires sont Niamtougou, Baga, Défalé, Kanté, Kéméri, Bassar, Guérin-Kouka et Kara. Les ouvrages ont été réalisés par trois entreprises togolaises sous le contrôle et la supervision du Cabinet Az Consult à un coût d'environ un milliard de F CFA.

Le projet de construction de ces nouvelles infrastructures d'eau potable comprend cinq (5) phases. Il s'agit de la réalisation des réservoirs montés sur des supports en béton armé avec des hauteurs comprises entre 12 et 15 m ou posés à même le sol avec une capacité de stockage comprise entre 50 et 300 m³, de l'équipement hydraulique des réservoirs, de la construction de cabines techniques, de l'équipement des forages et de la pose de réseaux de raccordement hydraulique et le raccordement des réseaux

électriques.

La livraison de ces réservoirs modulaires initialement prévue fin mars et début avril a été différée, en raison de l'Etat d'urgence, lié à la pandémie du COVID 19. La réception des ouvrages a été faite finalement en juin par M. Gbati Wake Yawanke, le directeur général de la TdE et M. Koumayi Assoutom, directeur de la société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi urbain (SP-EAU) accompagnés du secrétaire général du ministère de l'Eau, de l'Equipement Rural et de l'Hydraulique



Villageoise, M. Hatimi Tchaboré lors d'une tournée.

« La mise en service des huit (8) réservoirs modulaires va améliorer qualitativement la desserte en eau potable, la disponibilité de la denrée, éviter des pénuries d'eau et couvrir les besoins des populations bénéficiaires de la région de la Kara. Nous allons continuer dans cette dynamique pour satisfaire les besoins du pays en matière d'accès à l'eau potable », a précisé le directeur général

de la TdE.

Pour lui, aux termes de la tournée, l'objectif visé est atteint. « Les attentes ont été comblées à voir les ouvrages réalisés puis qu'ils répondent aux cahiers de charges. Quelques problèmes urgents sont résolus à travers ces ouvrages », s'est réjoui le Directeur Général.

« Ces réservoirs ont été réalisés pour augmenter dans certaines localités, la capacité de stockage de l'eau, permettre la disponibi-

lité et aussi augmenter la pression », a souligné M. Kpandja Adoh, directeur de la planification, étude et contrôle de la TdE.

« Les avantages de ces réservoirs modulaires sont entre autre la possibilité de les étendre pour augmenter la capacité. Ils ont aussi un avantage très important en termes de maintenance par rapport aux réservoirs en béton armé. Le réservoir permettra d'envoyer l'eau avec une très forte pression pour atteindre les abonnés les plus éloignés », a-t-il ajouté.

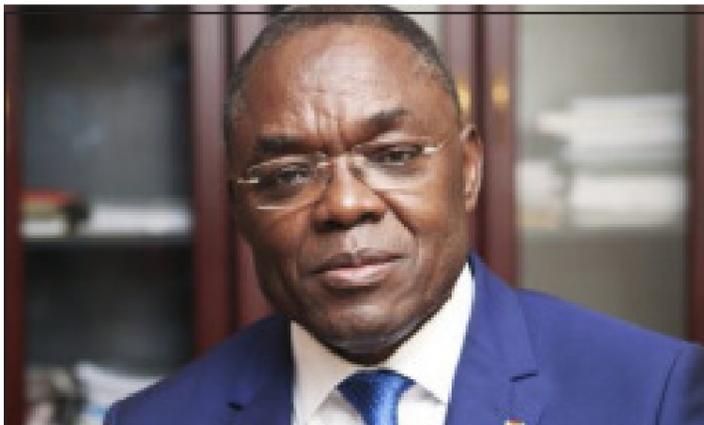
Notons que l'eau potable joue un rôle bénéfique et essentiel dans la survie de tous les organismes vivants, surtout celle des êtres humains. Pour se sentir en forme et en bonne santé, on doit s'hydrater convenablement.

Carole AGHEY

Vers la réouverture des lieux de culte au Togo

Le ministre Boukpessi va-t-il franchir le pas ?

Avec la levée du couvre-feu suivie de celle du bouclage des villes et la réouverture des écoles, le Togo s'engage dans la logique de vivre avec la pandémie du coronavirus dont les cas confirmés continuent de défrayer la chronique. Au tableau, il ne manque que la réouverture des frontières et des lieux de culte qui déjà pointe à l'horizon. Cependant quand on réalise que des pays comme la Chine ayant "trionphé" de la pandémie commencent à en être douloureusement affectés de nouveau, il y a lieu pour les autorités togolaises de réfléchir plus d'une fois avant de poursuivre l'allègement des restrictions dues à la pandémie. Au regard de ce qui se passe en Chine depuis quelques jours, on peut affirmer que choisir de vivre avec la pandémie est un grand risque quand on n'a pas la maîtrise totale de ses canaux de contamination.



Payadowa Boukpessi, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales

Premier pays à être durement frappé par la pandémie qui y a fait officiellement, près de 100 mille morts, la Chine a également été le premier à annoncer son éradication sur son territoire. Suite au "déconfinement" qui a été décrété, les activités ont progressivement repris dans les différents secteurs économiques du pays. A peine les Chinois se sont-ils remis de cette pandémie et surtout de ses ravages dévastateurs que celle-ci réapparaît et provoque le confinement de plusieurs quartiers de Pékin et ses écoles où 51 personnes ont été testées positives jeudi dernier.

Le samedi 13 juin au matin, 49 au total (dont 45 ne présentent pas les symptômes) en lien avec le marché aux produits frais de Xinfadi,

au sud de la ville ont été dénombrées. Le premier cas détecté jeudi, aurait voyagé au nord du pays où des clusters sont apparus récemment, mais les autorités ont aussi souligné que, sur le marché, des planches servant à couper du saumon importé étaient contaminées.

Ce retour "éclair" de la pandémie doit sérieusement interpellé les pays comme le nôtre où la gestion de la riposte, quoiqu'on dise révèle des manquements et où les mesures barrières n'ont jamais été respectées comme il se doit à tous les niveaux.

Quelle gestion de la riposte ?

Au Togo, de l'apparition de la pandémie au décret de l'état d'urgence sanitaire, plusieurs initiatives ont été prises pour la riposte contre la pandémie. Cependant, force est de cons-

tater que les décisions inhérentes à la lutte en vue de la propagation du mal n'ont été appliquées qu'à la carte.

Le programme Novissi n'a profité qu'aux seuls détenteurs de la carte d'électeur. Plus grave, une grande partie de ces détenteurs ont été déclarée non éligibles tout simplement par ce que des bandits ont usé de leur numéro de carte d'électeur pour toucher frauduleusement les fonds sans que le gouvernement n'ait rien entrepris pour remettre les victimes dans leurs droits.

Dans le transport, rien n'est entrepris par le gouvernement pour obliger les taximen à respecter la règle de la distanciation spatiale. La force anti pandémie censée veiller à la mise en application des mesures, se fait dribbler par les chauffeurs

dans certains cas et dans d'autres, se laisse corrompre.

Malgré les cris d'alarme de la presse, le désordre se poursuit. Aussi bien dans le transport interurbain que dans le transport inter ville, les chauffeurs continuent d'entasser dans leur véhicule, des passagers, tels du bétail. Dans les quartiers, le gouvernement n'a pu pour faire cesser les regroupements de plus de 15 personnes. A ce jour, le sport de masse est toujours d'actualité dans quelques quartiers de Lomé.

Tous ceux qui ont été exclus du programme Novissi et qui pour survivre ont mené des activités susceptibles de les contaminer, les passagers que les chauffeurs entassent chaque jour comme du bétail et tous ceux qui, du fait du manque de sensibilisation et de communication autour de

la pandémie vivent dans l'ignorance des mesures ripostes, constituent aujourd'hui, des facteurs de risque et de retour à une contamination de masse.

Aujourd'hui qu'après la levée du bouclage des villes, du couvre-feu et la réouverture des écoles, la levée de l'interdiction des cultes est envisagée, le risque que nous prendrons en décidant de vivre avec la pandémie ne va que grandissant. Rien ne sert de se focaliser sur les tests de dépistage auxquels les autorités togolaises semblent accorder toutes leurs attentions, car les personnes testées positives aujourd'hui, peuvent se faire contaminer demain si le respect des mesures ripostes demeure aléatoire comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Le ministre de l'administration territoriale, Payadowa Boukpessi à qui il reviendra dans les jours qui viennent d'autoriser la réouverture des lieux de culte, doit prendre les garde-fous qui s'imposent pour éviter que cette réouverture ne vienne à en rajouter aux risques de contamination déjà envahissants.

D. Legrand

Etude d'impact socioéconomique du Covid-19 de CADERT :

Bonne anticipation du gouvernement

Suite de la page 2

un effet d'atténuation sur les retombées socioéconomiques néfastes de la crise sanitaire. Néanmoins, il s'observe que la plupart de ces mesures ne semblent pas être des projets de politique sanitaire, économique ou sociale structurelle de grande envergure. Pour le moment, les Etats semblent d'abord chercher à apporter des solutions conjoncturelles d'urgence à la crise sanitaire, ainsi qu'à ses probables conséquences socioéconomiques. Cependant, dans une optique prospective et dans le souci de juguler rapidement la crise, il apparaît judicieux de mettre en œuvre des actions telles que :

Sur le plan sanitaire

Les efforts consentis dans la riposte notamment du point de vue du dépistage et de la prise en charge des malades devraient s'accompagner d'un renforcement des actions de sen-

sibilisation porte à porte au plus près des populations. Cette sensibilisation de proximité pourrait s'effectuer à travers une mobilisation générale de l'ensemble des forces vives de la nation (Etat, ONG, partis politiques, etc.) en vue d'informer les citoyens sur les gestes barrières et la bonne utilisation des équipements de protection (notamment les masques en tissus réalisés par les couturiers). Dans le même ordre d'idées, les Etats pourraient réfléchir à rendre obligatoire le port du masque lors des déplacements.

Il faudrait également penser à une refonte radicale des systèmes de santé pour une meilleure riposte à d'éventuelles crises sanitaires futures. Cela pourrait passer par un renforcement de la part du budget consacrée au fonctionnement et à l'investissement dans le domaine de la santé (structures sanitaires, formation du personnel et recher-

che médicale)

Sur le plan de la gouvernance

En ce temps de crise, les Etats devraient particulièrement veiller à accroître la surveillance et la fermeté vis-à-vis des actes de corruption de toutes natures en ce qui concerne aussi bien la gestion de la riposte sanitaire que la gestion des dispositifs d'atténuation. Il est crucial que les populations ressentent fortement le soutien de l'Etat en cette période difficile. Globalement, l'Etat devrait redoubler d'efforts dans la promotion des principes d'efficacité et d'efficience de la dépense publique, tout en appliquant des actions dissuasives dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Sur le plan économique

Il paraît nécessaire, à court et long termes, de soutenir fortement la production locale, afin de juguler les tensions inflationniste sur les marchés urbains et permettre au plus grand nombre

d'accéder aux denrées alimentaires.

Il faudrait également rendre le développement économique plus endogène et moins dépendant de l'aide étrangère afin de minimiser les contraintes liées à la dette étrangère. Il s'agit d'une part de renforcer la mobilisation des recettes fiscales au Togo à travers la promotion du principe de redevabilité fiscale et l'accentuation des efforts en matière d'amélioration de la qualité des services publics. Cela aurait pour conséquence le renforcement de la confiance et le consentement des populations à payer l'impôt, y compris dans le secteur informel.

D'autre part, il serait opportun pour l'Etat de réfléchir à accroître l'épargne intérieure à travers une mobilisation plus importante de l'épargne disponible dans le système financier informel (tontines, finance informelle, etc.).

Il faudrait en outre, encourager la diversification de la production ainsi que la promotion des indus-

tries de transformation. Il s'agit pour l'Etat de ne pas abandonner ses objectifs en matière de transformation structurelle de l'économie et de financement du PND, mais d'encourager la relance en mettant l'accent sur le développement de quelques secteurs à très forte valeur ajoutée compte tenu de son niveau de ressources.

Sur le plan social

Les mesures de soutien au pouvoir d'achat, notamment les transferts monétaires aux couches les plus vulnérables de la population se devraient d'être les plus inclusives possibles, afin de soulager les populations concernées. Elles devraient être maintenues sur le long terme et s'intégrer à une politique large et audacieuse d'assistance/protection sociale.

SOURCE : Note d'analyse des impacts socioéconomiques du Covid-19 et des mesures de riposte

PETIT MAIS COSTAUD



À **8000** FCFA seulement

+800 FCFA de crédit de communication gratuite



Double SIM



Radio FM,
MP3 MP4



Slot microSD
jusqu'à 8Go

800 F CFA de communication offerte sur une SIM Togocel avec un téléphone Legend+ : 600 F CFA vers le réseau Togocel et 200 F CFA vers tous les réseaux (valable 1 jour). Pack et téléphone en vente en agence Togocel dans la limite des stocks disponibles.

NOTE DE SERVICE N° 032 2020/ OTR/CG/CSG/DRHFP
Relative au réaménagement des horaires de travail

Suite au Communiqué du Gouvernement du 09 mai 2020 relatif au réaménagement des horaires du couvre-feu et de service dans l'administration, les nouveaux horaires de travail à l'Office Togolais des Recettes (OTR) sont de **08h00 à 16h00** de Lundi à Vendredi, jusqu'à nouvel ordre.

Une pause d'une (01) heure est observée entre 12h30min et 13h30 min.

Le Commissaire Général invite les Commissaires, chacun en ce qui le concerne, à veiller à l'application et au respect de ces horaires.

Fait à Lomé, le 12 **MAT 2020**

Le Commissaire Général p.i



Philippe Kokou B. TCHODIE

Conséquences de la Covid-19 sur l'économie mondiale : Selon la Banque mondiale le PIB mondial diminuera de 5,2 % en 2020

La pandémie de la maladie à coronavirus qui touche tous les continents du monde, a causé de lourdes pertes sur le plan humain et économique. Ces conséquences mêmes si elles varient d'un pays à un autre, ont porté un coup dur à la stabilité du monde. Selon la Banque mondiale (BM), la pandémie a plongé de nombreux pays dans une profonde récession et le PIB mondial diminuera de 5,2 % en 2020. Le groupe des pays émergents et en développement devrait connaître sa première contraction en 60 ans, avec une baisse globale de son PIB de 2,5 %. Cette récession, la plus grave récession planétaire depuis des décennies, fera basculer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté

Le revenu par habitant, affirme l'institution financière mondiale, va diminuer cette année dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement. Afin de juguler les effets néfastes de la pandémie, la BM souligne l'urgence de prendre des mesures pour amortir le choc, protéger les populations vulnérables et améliorer la capacité des pays de faire face à d'éventuelles crises similaires à l'avenir. Il est également essentiel pour poursuivre de relever les défis que posent le caractère informel de l'économie et le manque de filets de protection sociale, et d'engager des réformes qui permettent d'assurer une croissance vigoureuse et durable.

Prévisions régionales

L'explosion des cas de Covid-19 et le large éventail

de mesures prises pour enrayer la propagation du virus ont brutalement ralenti l'activité économique dans de nombreux marchés émergents et économies en développement, explique la Banque mondiale pour soutenir son analyse. Les prévisions de croissance pour toutes les régions ont été fortement revues à la baisse. De nombreux pays ont limité les dégâts grâce à un vaste programme de soutien budgétaire et monétaire. Malgré ces mesures, le revenu par habitant devrait diminuer dans toutes les régions émergentes ou en développement en 2020, ce qui replongera sans doute des millions de personnes dans la pauvreté. La diminution de la croissance varie d'une zone à une autre.

Ainsi, dans la zone Asie de l'Est et Pacifique, la croissance dans la région devrait



Siège de la Banque Mondiale

chuter à 0,5 % en 2020, soit le taux le plus faible enregistré depuis 1967, en raison des perturbations causées par la pandémie.

Europe et Asie centrale par contre, l'économie régionale devrait se contracter de 4,7 % cette année, tandis que la quasi-totalité des pays entreront en récession.

Du côté de l'Amérique latine et Caraïbes, les chocs causés par la pandémie entraîneront une contraction de 7,2 % de l'activité économique régionale en 2020.

L'activité économique dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, devrait se

contracter de 4,2 % sous l'effet de la pandémie et de l'évolution du marché du pétrole. En Asie du Sud, l'activité économique devrait se contracter de 2,7 % en 2020, dans un contexte où les mesures de lutte contre la pandémie entravent la consommation et le secteur des services, tandis que les incertitudes pesant sur l'évolution sanitaire paralysent l'investissement privé.

Afrique subsaharienne : L'activité économique de la région devrait se contracter de 2,8 % en 2020, accusant une récession sans précédent, avant de rebondir à 3.1

en 2021.

Rappelons que le gouvernement togolais a mis en œuvre une batterie de mesures destinées à atténuer les effets néfastes de la pandémie sur les populations surtout les couches les plus vulnérables. Il s'agit entre autre de la gratuité de l'eau sur les fontaines publiques, l'octroi de 40 Kwh aux clients de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).

A cela, il faut ajouter le Projet de sensibilisation et d'appui à la résilience des communautés à la base face au choc de la pandémie de la COVID-19 financé à hauteur de 65.000.000 FCFA par l'Union européenne et exécuté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) pour une durée de trois (03) mois, au profit de quatre (04) préfectures à savoir : Agoè-Nyivé, du Golfe (Grand-Lomé), de Tchoudjo et de Tône. Le projet Novissi, un programme de transferts monétaires mis en place par l'Etat togolais, visant à soutenir tout citoyen togolais éligible ayant perdu son revenu en raison de l'adoption des mesures de riposte contre le Coronavirus.

Jaurès AKLA

Promotion des droits de l'homme et prévention de la torture et autres formes de mauvais traitements :

La CNDH originelle, de retour ?

Suite de la page 5

S'agissant des requêtes en cours de traitement, elles concernent celles dont l'instruction n'a pas été achevée avant la fin de l'année 2019. Au total, quarante et une (41) requêtes auxquelles s'ajoutent 12 des années précédentes, sont en instance. Les raisons du retard dans les traitements de ces affaires sont liées au déficit de la collaboration de certaines administrations, le manque de moyens de la Commission et la complexité de certaines affaires.

Il faut souligner que la Commission s'est autosaisie de l'affaire de braquage de deux présumés braqueurs au quartier Kagni-Kopé, derrière l'usine SOTOTOLES dans la nuit du 27-28 juillet

2019. Alors que la police a déclaré avoir abattu des braqueurs, la CNDH a adopté le 05 décembre 2019 un rapport du groupe de travail mis en place à cet effet.

La Commission a conclu que « les nommés AMOUZOU Koffi alias « Cimetière » et MLATAWO Dékpo ont été enlevés à leur domiciles par un groupe d'hommes dont certains en tenue de « sodja » et dont les identités restent à déterminer, avant qu'ils ne soient mis sur la route de l'équipe de l'opération GIPN ». Elle a à cet effet, recommandé au garde des sceaux, l'ouverture d'une enquête judiciaire pour faire toute la lumière sur les zones d'ombre.

La Commission a également publié ces derniers

temps des dénonciations des violations des droits de l'Homme notamment des actes de bavures commis par les forces de sécurité sur la population civile. Quel courage !

Au regard des résultats des activités de 2019 l'on peut dire sans risque de se tromper que la CNDH retrouve peu à peu ses lettres de noblesse. La crédibilité d'une institution tient surtout à son indépendance et la CNDH en a plus besoin en plus d'une impartialité sans faille pour rassurer la population. Ses actions doivent être d'avantage soutenues par tous afin que les droits de l'homme puissent être une réalité sur la terre de nos aïeux.

Jaurès AKLA

COMMUNIQUE (Relatif à l'Assemblée générale électorale)

Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) informe les promoteurs, directeurs et responsables des médias membres de l'organisation, que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le samedi 27 juin 2020 à partir de 09h à Agora Senghor conformément aux dispositions des articles 15 et 17 des statuts.

Cette assemblée générale qui verra le renouvellement du Bureau Exécutif, se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- 1- Cérémonie d'ouverture ;
- 2- Présentation du rapport moral ;
- 3- Présentation et adoption du rapport d'activités ;
- 4- Présentation et adoption du rapport financier ;
- 5- Election du Nouveau Bureau Exécutif ;
- 6- Divers

Le Bureau Exécutif tient à rassurer tous les membres que cette Assemblée générale se tiendra dans le respect strict des mesures barrières et de distanciation édictées par les autorités sanitaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Fait à Lomé, le 12 juin 2020.

Le Secrétaire Général
Marc ABOFLAN



SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier SAFER

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- ✉ *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél: (+228) 22 51 88 55*